



SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993 poste 3011 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

Avis d'appel d'offres no. AO-04-2020 Démolition d'un bâtiment au 909 rue Notre-Dame

La Ville de Saint-Rémi désire retenir les Services d'un Prestataire de Services pour la **démolition d'un bâtiment au 909 rue Notre-Dame** sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi.

Ne seront considérées que les Soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Saint-Rémi et disponibles sur le site SE@O au www.seao.ca.

Les Soumissions, sous enveloppe scellée, seront reçues à la Mairie située au 105, rue de la Mairie, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, **le 4 février 2020, avant 14h00** (heure locale), pour être ouvertes publiquement au même endroit, dans la salle de comités, le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être reçues à l'attention de madame Julie Therrien, responsable à l'approvisionnement et portant la mention « **Soumission Démolition d'un bâtiment au 909 rue Notre-Dame** ».

Pour toutes questions, les Soumissionnaires sont invités à communiquer par courriel avec la soussignée, **d'ici le 28 janvier 2020 avant 14h00** (jtherrien@ville.saint-remi.qc.ca).

Le Soumissionnaire doit inclure dans sa Soumission un chèque visé, tiré d'une banque canadienne à charte, d'une banque d'épargne, d'une caisse populaire faisant affaire au Québec et payable à la Ville de Saint-Rémi ou un cautionnement de Soumission émis par une compagnie d'assurance au montant de dix pour cent (10 %) du total de la Soumission (incluant les taxes). La garantie de Soumission doit être valide pour quatre-vingt-dix (90) jours.

Le Soumissionnaire doit aussi inclure une lettre d'engagement d'une institution financière ou d'une compagnie d'assurances faisant affaires au Québec, certifiant qu'un cautionnement d'exécution des travaux sera émis en faveur de la Ville de Saint-Rémi. Le tout doit être conforme au document d'appel d'offres.

La Ville de Saint-Rémi ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des Soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les Soumissionnaires.

Donné à Saint-Rémi, le **9 janvier 2019**

Julie Therrien,
Responsable à l'approvisionnement